

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Sont présents

Madame : Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault - Keven Lévesque Ouellet – Alain Morin

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Andrée-Anne Caron, agente de projets et de développement et monsieur Sébastien Bérubé, employé de voirie sont aussi présents à cette séance.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, madame la mairesse, fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2018;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Agente de projets Madame Andrée-Anne Caron;
 - a) Comité de développement local ;
8. Voirie municipale :
 - a) Fournaise – feu les fins de semaine;
 - b) ;
9. Avis de motion – rémunération des élu.es;
10. Projet de règlement – rémunération des élu.es;
11. Volets pédagogiques 2018 – 2019 ;
12. Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;
13. Demande M. Régis Boucher - exclusion;
14. Dossier eau potable ;
15. Rencontre pour budget;
16. Questions diverses :
 - A) Insonorisation mur;

B) _____

17. Période de questions (15 minutes);
18. Levée de l'assemblée.

2018–108

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2018 – 109

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le procès-verbal du mois d'octobre soit accepté tel que présenté.

COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2018 :

9100-2683 Québec inc.	# 2166, 2172, 2173	11 443.93	4991
Agro envirolab	# 147053	54.04	4992
Air liquide	# 68957614	25.19	4993
Denis Bergeron	# 2018-02	1 008.00	4994
Buanderie Riv. Du Loup	# 530589, 532368	55.18	4995
Bureau en gros	# 15600175159	171.28	4996
Mon bureau.ca	# 3886	191.92	4997
Carl Électronique	# 117923	1 393.50	4998
Carmen Massé	# 05112018	841.49	4999
Carrefour du camion RDL	# GH20873	425.41	5000
Carrefour environnement	# 093720	91.98	5001
Corp. des hauts Sommets	# 4	1 685.00	5002
Distribution Rioux	# 162,830,206,511,521, 522	757.60	5003
Plomberie D. Lavoie	# 20343	400.36	5004
Denise Dubé	Petite caisse	312.65	5005
Editions Juridiques FD	# 332953, 333402	143.24	5006
Ent. Camille Ouellet	# 59738	1 733.82	5007
Excavation S. M.	# 1375	12 647.25	5008
Financière Banque Nat.	# NOV 2018	39 200.00	5009
Fonds d'info sur territoire	# 201802714800	4.00	5010

Groupe Sports-inter plus	# 3003255, 3109660	2 246.32	5011
Jacques Larochelle inc.	# 131, 480, 481, 941	5 632.48	5012
Jean-Roch Roy	# 13423, 13424	18 545.01	5013
Macpek	# 50241185	421.05	5014
Majella Vaillancourt	# 100471	247.20	5015
Alain Morin	# 05112018	298.90	5016
Mrc de Témiscouata	# 201801481	125.00	5017
Mun. St-Louis-du-Ha! Ha!	# 6	1 639.00	5018
Keven Lévesque Ouellet	# 05112018	298.90	5019
Peterbilt	# 49318Q	5.80	5020
Pétroles R. Turmel	# 337, 973, 467, 799	362.19	5021
Régie Inter des déchets	# 18234	12 870.00	5022
Sel Warwick	# 177415	9 479.60	5023
Surplus général Tardif	# 162061	357.29	5024
Bell Canada	Fax	70.58	AccesD
Min. Revenu Québec	Déduction Source oct.	3 724.89	AccesD
Conseil	Novembre	1 245.07	AccesD
Salaire	Octobre	70 793.15	AccesD
	Total des dépenses	200 948.27	\$

DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2017, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2018 – 110

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
 APPUYÉ par M. Guy Thibault ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes soient acceptés tels que présentés.

DÉMISSION DU CONSEILLER SIÈGE # 5, MONSIEUR BERTRAND ÉMOND

Le conseiller au siège # 5, monsieur Bertrand Émond, a remis une lettre de démission prenant effet en date du 29 octobre 2018. Comme le prévoit l'article 316 de la loi sur les élections et référendums, je dépose cette lettre au conseil municipal à cette séance du conseil.

DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE SIÈGE # 6, MADAME JULIE PERRON

La conseillère au siège # 6, madame Julie Perron, a remis une lettre de démission prenant effet en date du 1 novembre 2018. Comme le prévoit l'article 316 de la loi sur les élections et référendums, je dépose cette lettre au conseil municipal à cette séance du conseil.

AVIS DE MOTION – RÉMUNÉRATION DES ÉLUS(ES)

Avis de motion est donné par monsieur Keven Lévesque Ouellet, qu'à une séance subséquente, sera présenté un projet de règlement modifiant le règlement sur la rémunération des élus (es) municipaux.

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE, ET LE COÛT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259 – 2018 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

La directrice générale déclare que le projet de Règlement suivant que le conseil s'apprête à adopter pour but de modifier le temps d'occupation de la réunion pour avoir droit à la rémunération de base de chacun des élu.e.s. Ce règlement n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la municipalité.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259 – 2018 AMENDANT L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NO. 248 – 2017 TRAITEMENT DES ÉLUS(ES)

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désire faire un amendement à l'article 7 du règlement 248 – 2017 relatif à la rémunération des élus (es);

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère madame Julie Perron à la séance ordinaire du 1 octobre 2018.

2018 – 000

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
APPUYÉ par Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU sur division des conseillers (ères);

Que le projet de règlement portant le numéro 259- 2018, soit et est adopté par le conseil municipal de Saint-

Elzéar-de-Témiscouata, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, que l'article 7 du règlement no. 248 - 2017 soit amendé et que dorénavant il se lira comme le suivant:

ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION

7.1 Que la rémunération de base des élus.e.s municipaux augmente à 7 200,00 \$ pour la mairesse, 2 400,00 \$ pour chacun des conseiller.e.s et à 3 600,00 \$ pour le maire suppléant.

7.2 Plus une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie inhérente à la fonction. (Maire 3 600,00 \$, chacun des conseiller.e.s : 1 200,00 \$ et maire suppléant: 1 800,00 \$)

7.3 La rémunération de base de chacun des élu.e.s ne pourra être perçue par l'élu.e que s'il assiste aux séances régulières mensuelles ou spéciales et qu'il en occupe au moins 75% de la séance, chacune de ses présences lui donnant ainsi droit à un douzième de sa rémunération de base annuelle.

7.4 Le présent projet de règlement abroge l'article 7 du règlement no. 248- 2017.

ARTICLE 8 : ADOPTION

8.1 Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prévus par la loi.

M. Guy Thibault se prononce contre ce projet de règlement.

APPUI PROJET M. RÉGIS BOUCHER – EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE POUR FIN COMMERCIALE

2018 – 120

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata appui la demande de M. Régis Boucher pour une nouvelle utilisation à des fins commerciales, soit un manège équestre d'environ 100 pieds par 200 pieds sur le lot 12 du rang 02..

Note À la période de questions M. Jean Madgin a fait la menace de débarquer au garage municipal et d'amener l'employé fautif pour qu'il remettre sa boîte aux lettres qui a été renversée lors du déneigement du samedi 3 novembre 2018.

ENGAGEMENT D'UN FOREUR POUR PUIITS AU GARAGE MUNICIPAL

2018 – 121

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin ;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande à un foreur pour creuser un puits pour le garage municipal avant l'hiver si la température le permet ou s'il y a une période de réchauffement durant l'hiver.

DEMANDE D'UN DOCUMENT LÉGAL – SOCIÉTÉ D'AQUEDUC

2018 -122

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse une demande à M^e Gilles Moreault, pour écrire un document légal de renonciation à un service municipal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 39, la mairesse déclare la levée de l'assemblée

« Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

maresse